



Décision du Président  
Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20200410-DEC2020-00003-  
AR  
Date de télétransmission : 10/04/2020  
Date de réception préfecture : 10/04/2020

Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE  
(HAUTE-VIENNE)

**Marché n° 2020-00003 relatif à : la mission de contrôle technique pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale**

Le Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-9,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2122-8,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - Le marché n°2020-00003 relatif à la mission de contrôle technique pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale est attribué à l'entreprise APAVE, domiciliée 15 rue Léon SERPOLLET – 87 280 Limoges, pour un montant de 2 440€ HT, en application des prix unitaires et forfaitaires définis dans sa décomposition de prix.

**ARTICLE 2** – La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de Communes et sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes.

**ARTICLE 3** – Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait à Eymoutiers, le 10/04/2020

Le Président  
Jean Pierre FAYE  
*Le Président*

Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS